



LES 2 BORDS DU FLEUVE

Volume 25, numéro 1 / 24 août 2021

UNE AUTRE RENTRÉE PARTICULIÈRE

Au moment d'écrire les présentes lignes, de nombreuses incertitudes demeurent quant à l'évolution du contexte pandémique dans le réseau scolaire. Par le fait même, d'innombrables questions se posent, particulièrement au regard de la qualité de l'air et de l'application du passeport sanitaire pour la pratique de certains sports ou d'activités parascolaires. Comme toujours, l'ensemble de l'équipe du Syndicat de l'enseignement des Deux Rives (SEDR-CSQ), sera à pied d'œuvre pour s'assurer d'une application adéquate des règles qui émaneront de la Santé publique.

Au moins, la négociation pour le renouvellement de la convention collective s'est conclue le 30 juin dernier. En effet, à l'occasion d'un Conseil général des négociations (CGN) qui réunissait l'ensemble des syndicats affiliés à la Centrale, une proposition globale de règlement fut soumise. Celle-ci regroupe les matières dites intersectorielles, c'est-à-dire les éléments communs aux salariés de l'État québécois. Concrètement, ce sont les dispositions visant la retraite, les droits parentaux, les primes pour les disparités régionales et les augmentations salariales communes font partie. Ladite proposition sera soumise très rapidement aux délégués et aux membres du SEDR-CSQ dans les premiers jours suivant la rentrée. Les détails seront communiqués sous peu.

Enfin, depuis la conclusion de la négociation des matières sectorielles le printemps dernier, les ressources du SEDR-CSQ sont mobilisées afin de valider l'application des nouveaux éléments négociés dès la présente année scolaire. Plus spécifiquement, les minutes de surveillance qui seront confiées à d'autres employés au primaire, l'encadrement du mentorat, le soutien à la composition de la classe à l'ÉDA et en FP ou les ajouts de ressources pour les classes dites difficiles font notamment partie des discussions.

Bonne rentrée,
Martin Hogue, président

CHANGEMENT D'ADRESSE ET AGENDAS

**En ce début d'année, n'oubliez pas de nous informer
de votre changement d'adresse.**

À celles et ceux qui le désirent, des exemplaires additionnels des agendas pour le préscolaire, le primaire, le secondaire, l'éducation des adultes et la formation professionnelle sont disponibles. Prière de communiquer avec Stéphanie à l'adresse : stephanie@sedrcsq.org ou au 418-832-1449.

Martin Hogue, président



**Bonne rentrée
2021-2022
aux enseignantes
et enseignants
des Découvreurs
et des Navigateurs**



Invitation à poser votre candidature aux divers comités du syndicat (2021-2022)

Lorsque vous posez votre candidature à un des comités du syndicat, cela signifie que vous acceptez de :

- 1) représenter à la fois les membres et le syndicat;
- 2) promouvoir et défendre les **INTÉRÊTS COLLECTIFS** des membres du syndicat;
- 3) soutenir **SOLIDAIREMENT, À TOUS LES NIVEAUX** de la représentation syndicale, celles et ceux qui réalisent les mandats des différentes instances.

Il est donc IMPORTANT et PRIMORDIAL de promouvoir et d'adhérer à la vision syndicale du SEDR-CSQ. C'est une préoccupation qui devra guider vos choix et vos orientations tout au long du mandat qui vous sera confié.

Nous retrouvons, au sein de notre organisation syndicale, trois (3) types de comités :

- **les comités statutaires**
- **les comités conventionnés**
- **les comités du plan d'action.**

A- LES COMITÉS STATUTAIRES

Ce sont les quatre (4) comités issus des statuts et règlements du syndicat qui régissent son fonctionnement général.

1. LE COMITÉ DES FINANCES :

deux (2) postes sont disponibles, la personne à la présidence du syndicat y siégeant d'office et la personne au secrétariat et à la trésorerie y siégeant à titre de personne-ressource.

La compétence du comité est d'étudier toute question d'ordre financier qui lui est soumise et qui n'est pas dévolue à un autre comité ou à une instance. De plus, le comité doit :

- | | |
|---|--|
| a) examiner le projet de budget annuel; | f) voir chaque année à ce que les livres soient vérifiés et les états financiers préparés et attestés par la firme comptable qui a été désignée; |
| b) examiner toute modification apportée en cours d'année au budget; | |
| c) examiner les revenus et dépenses; | g) faire au conseil d'administration des recommandations sur tout sujet relevant de sa compétence ainsi que toute recommandation susceptible d'améliorer l'administration du syndicat. |
| d) examiner les possibilités de placements du SEDR-CSQ; | |
| e) examiner les états financiers devant être soumis à l'assemblée générale; | |

2. LE COMITÉ D'ÉLECTION :

cinq (5) postes sont disponibles, un conseiller syndical y siégeant à titre de personne-ressource.

La compétence du comité réside dans l'application des dispositions des statuts et règlements (paragraphes 5.01.04, 5.01.05 et 5.03.02) relatives aux élections annuelles du conseil d'administration.

3. LE COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS :

trois (3) postes sont disponibles, la personne à la présidence du syndicat y siégeant d'office et une conseillère ou conseiller au conseil d'administration.

Ce comité a pour rôle d'étudier et de proposer des projets d'amendements aux statuts et règlements du syndicat ainsi que d'en surveiller l'application.

4. LE COMITÉ DU FONDS DE RÉSISTANCE SYNDICALE :

trois (3) postes sont disponibles, la personne au secrétariat et à la trésorerie y siégeant d'office et une conseillère ou conseiller au conseil d'administration.

La compétence de ce comité de recevoir des demandes d'aide, de les étudier et de faire ses recommandations au conseil d'administration.

B- LES COMITÉS CONVENTIONNÉS

Ces comités sont prévus à la convention collective. L'élection se fait par secteur (soit Découvreurs, soit Navigateurs) puisqu'ils sont étroitement liés à l'Entente locale.

NAVIGATEURS	DÉCOUVREURS
<p>1. Comité conjoint des politiques scolaires (CCPS)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants. Il est l'organisme officiel à la commission qui assure la participation des enseignantes et enseignants (préscolaire, primaire et secondaire) quant aux sujets décrits à la clause 4-7.04.</p>	<p>1. Comité de participation des enseignantes et des enseignants commission (CPEC)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants dont 2 du primaire et 2 du secondaire. Il est l'organisme officiel à la commission qui assure la participation des enseignantes et enseignants (préscolaire, primaire et secondaire) quant aux sujets décrits à la clause 4-2.13.</p>
<p>2. Comité conjoint des politiques scolaires (Éducation des adultes et Formation professionnelle) (CCPS)</p> <p>En plus de la personne au secrétariat et à la trésorerie, ce comité est composé de deux (2) enseignantes ou enseignants dont 1 à l'Éducation des adultes et 1 à la Formation professionnelle. Il est l'organisme équivalent au CCPS, mais pour les membres de la Formation professionnelle et de l'Éducation des adultes.</p>	<p>2. Comité de participation des enseignants du Centre de formation générale des adultes au niveau Commission (CPECC-EDA)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de deux (2) enseignantes ou enseignants l'Éducation des adultes. Il est l'organisme équivalent au CPEC, mais pour les membres de l'Éducation des adultes.</p> <p>3. Comité de participation des enseignants des enseignants de formation professionnelle au niveau commission (CPECC-FP)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de deux (2) enseignantes ou enseignants à la Formation professionnelle. Il est l'organisme équivalent au CPEC, mais pour les membres de la Formation professionnelle.</p>
<p>3. Comité de perfectionnement (CP)</p> <p>Ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants. Il est décisionnel en regard des projets de perfectionnement financés par les sommes prévues aux clauses 7-01.01, 8-6.03 B), 11-9.01 et 13-9.01 et consultatif en regard des autres projets de perfectionnement organisés et financés par la commission scolaire.</p>	<p>4. Comité de perfectionnement paritaire des enseignantes et des enseignants (CPPEE)</p> <p>Ce comité est composé de quatre (4) enseignantes ou enseignants. Il est décisionnel pour la partie des sommes prévues aux clauses 7-01.01 et 8-6.03 B) de l'Entente nationale qui sont centralisées selon les clauses 7-3.17 et 7-3.18 et consultatif en regard des projets de perfectionnement organisés et financés par la commission scolaire.</p>
<p>4. Comité paritaire au niveau de la commission pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CEHDAA)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de trois (3) enseignantes et enseignants. Le mandat de ce comité est décrit à la clause 8-9.04 c).</p> <p>Une personne du comité sera nommée afin de siéger au comité EHDA de la commission scolaire créé en vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 185).</p>	<p>5. Comité paritaire au niveau de la commission pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (CEHDAA)</p> <p>En plus de la vice-présidence, ce comité est composé de quatre (4) enseignantes et enseignants. Le mandat de ce comité est décrit à la clause 8-9.04 c).</p> <p>Une personne du comité sera nommée afin de siéger au comité EHDA de la commission scolaire créé en vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP, art. 185).</p>
<p>5. Comité santé et sécurité au travail (CSST)</p> <p>Ce comité est formé de trois (3) enseignantes ou enseignants. Ce comité a pour but de maintenir des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité des enseignantes et enseignants.</p>	<p>6. Comité santé et sécurité au travail (CSST)</p> <p>Ce comité est formé de trois (3) enseignantes ou enseignants. Ce comité a pour but de maintenir des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité des enseignantes et enseignants.</p>

Pour les comités conventionnés, les élections se tiendront aux réunions du conseil des déléguées et délégués des secteurs (**Découvreurs le 7 septembre 2021**) (**Navigateurs le 8 septembre 2021**) Faites parvenir votre candidature avant 12 h, le 1^{er} septembre, en remplissant le formulaire de mise en candidature ci-joint.

C- LE COMITÉ DU PLAN D'ACTION ET LES DOSSIERS CSQ

Les comités des jeunes, Actions Collectives en Transition Environnementale et Sociale (ACTES) / Sociopolitique ainsi que les dossiers CSQ du plan d'action sont mis en place par le conseil des déléguées et délégués sur recommandation du conseil d'administration. Leurs rôles et leurs mandats s'inscrivent à l'intérieur de la vie générale du Syndicat et sont sous la supervision des membres du comité exécutif en tant que responsables, et des membres du conseil d'administration, comme ressources.

Le rôle de chacun des comités et des porteurs de dossiers de la CSQ, en est un de réflexion, d'analyse, d'animation, de formation et de conseil auprès des instances du Syndicat afin que les préoccupations liées à ces dits comités deviennent intégrées aux orientations et aux pratiques du Syndicat. Les membres des comités auront notamment à réaliser un plan d'action à être adopté par le conseil d'administration, de participer aux réseaux et colloques et de s'assurer de faire le suivi; les porteurs de dossiers devront participer aux réseaux et colloques, transmettre l'information aux membres du conseil d'administration et s'assurer de faire le suivi. De plus, les porteurs de dossiers pourront être appelés à réaliser des activités au niveau local ou au niveau régional.

COMITÉ DU MOUVEMENT ACTIONS COLLECTIVES EN TRANSITIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALE (ACTES) / SOCIOPOLITIQUE	<ul style="list-style-type: none">• Informer les instances et les membres des activités du mouvement ACTES et du matériel pédagogique proposé durant les réseaux• Reconnaître le travail dans les milieux par la remise du prix Diane Laflamme• Susciter auprès des membres du syndicat une réflexion sur les enjeux économiques, politiques et sur la valorisation des services publics	Président Membres du CA Membres du comité (5)
DOSSIER DIVERSITÉ HUMAINE (Condition des femmes, réalité masculine et diversité sexuelle)	<ul style="list-style-type: none">• Informer les instances et membres des activités de la CSQ, des enjeux et des formations possibles	Secrétaire-trésorière Membre du CA
COMITÉ DES JEUNES	<ul style="list-style-type: none">• Susciter l'intégration et la participation des jeunes dans la vie du Syndicat à tous les niveaux• Informer les jeunes sur leur réalité professionnelle	Secrétaire-trésorière Membre du CA Membres du comité (5)

Pour les comités statutaires et le comité du plan d'action, les élections se tiendront au conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ **du 5 octobre 2021 . Faites parvenir votre candidature avant 12 h, le 24 septembre 2021.**

Avec le présent envoi, vous trouverez un coupon-réponse ainsi que les coordonnées et les délais afin d'acheminer votre mise en candidature. Toutes les candidatures acheminées avant ce délai seront traitées en priorité. Merci de votre collaboration!

Martin Hogue, président

